



Smictom Info

BAIN-DE-BRETAGNE
BAULON
LA BOSSE-DE-BRETAGNE
BOURG-DES-COMPTES
BOVEL
BRUC-SUR-AFF
LES BRULAIS
CAMPEL
CHANTELOUP
LA CHAPELLE-BOUEXIC
COMBLESSAC
LA COUYERE
CREVIN
LA DOMINELAIS
ERCE-EN-LAMEE
GOVEN
LE GRAND-FOUGERAY
GUICHEN
GUIGNEN
GUIPRY
LAILLE
LALLEU
LASSY
LIEURON
LOHEAC
LOUTHEL
MAURE-DE-BRETAGNE
MERNEL
MESSAC
LA NOE-BLANCHE
PANCE
LE PETIT-FOUGERAY
PIPRIAC
PLECHATEL
POLIGNE
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE
SAINT-GANTON
SAINT-JUST
SAINT-MALO-DE-PHILY
SAINT-SEGLIN
SAINT-SENOUX
SAINT-SULPICE-DES-
LANDES
SAULNIERES
LE SEL-DE-BRETAGNE
SIXT-SUR-AFF
TEILLAY
TRESBCEUF

EDITO



La Prévention, gage de qualité !

L'année 2005 va être l'année où une nouvelle loi sur les déchets devrait voir le jour. Treize ans après la loi de 1992, qui a notamment permis d'impulser partout en France le tri sélectif des emballages, la future loi devrait mettre l'accent sur **la prévention des déchets**.

Réduire les déchets c'est l'affaire de tous au quotidien ; cela passe, en premier lieu, par une consommation «durable» : en repérant les produits peu générateurs de déchets ou en privilégiant, par exemple, le cabas réutilisable au détriment du sac de caisse à usage unique.

En apposant aussi sur sa boîte aux lettres l'autocollant «Stop Pub», on réduit le poids des déchets à traiter par la collectivité. Ceci dit, il faut savoir que les informations locales et régionales ne seront également plus distribuées. Compte tenu de ce phénomène des négociations sont en cours pour tempérer ces interdictions.

La prévention c'est aussi la **prévention des risques** : en 2004, le SMICTOM a engagé un programme de résorption de points noirs de collecte des déchets. L'examen de l'ensemble des points qui posent problèmes (principalement les conduites en marche-arrière) est réalisé en concertation avec les élus locaux.



La seule préoccupation du SMICTOM sur ce sujet est la sécurisation des collectes tant pour le personnel affecté à cette tâche que pour les particuliers usagers des voiries concernées.

Enfin, le SMICTOM lance la collecte des déchets de soins piquants-coupants des particuliers via le réseau des déchèteries. L'information sur ce nouveau service, qui relève aussi de la prévention des risques ainsi que son lancement effectif, seront assurés à partir de février 2005 par les pharmaciens volontaires des 22 officines présentes sur le SMICTOM.



Raymond PIRON
Président du Smictom

Opération vente de compost

Une opération de « vente de compost et de découverte du recyclage des déchets végétaux » est organisée sur les déchèteries en lien avec la société ECOSYS qui assure le compostage des déchets verts apportés par les usagers du SMICTOM : conseils d'utilisation et rôle du compost seront évoqués aux cours de ces journées.

Les journées d'animation auront lieu :

- ✓ Le **samedi 19 mars** sur la déchèterie du Grand-Fougeray de 10h30 à 13h et sur la déchèterie de Bain de Bretagne de 14h à 18h30
- ✓ Le **samedi 2 avril** sur la déchèterie de Guichen
- ✓ Le **samedi 23 avril** sur la déchèterie de Maure de Bretagne
- ✓ Le **samedi 7 mai** sur la déchèterie de Pipriac

Aux heures d'ouverture habituelles des déchèteries.

Seringues, lancettes, embouts de stylo injecteur, bandelettes : piquants-coupants usagés

Ce qui soigne, ne doit pas ensuite infecter notre vie !



Jusqu'ici, à défaut de collecte spécifique, les piquants-coupants utilisés par les particuliers étaient déposés dans des collecteurs plus ou moins sécurisés (ex : bouteilles en plastique) pour rejoindre ensuite les circuits classiques d'élimination des ordures ménagères ou de collecte sélective.

Ce système présente des risques d'accident sur l'ensemble de la filière (collecte, tri, stockage) mais aussi sur la voie publique. Risques de blessures ou de piqûres, transmission de germes, bactéries ou virus, pour notre sécurité, nous avons organisé le TRI et la COLLECTE des déchets de soins sur le SMICTOM.

La fourniture du collecteur et le traitement de son contenu sont assurés gratuitement par le SMICTOM.

Ne les jetons plus n'importe comment et n'importe où !

A D E M E



Adaptons des gestes simples au quotidien :



1 Connaître le circuit de collecte adopté sur le SMICTOM

Il passe d'abord par votre pharmacie* qui délivre la première boîte et toute l'information sur le nouveau service (convention d'adhésion, carte d'adhérent, calendrier de collecte).



2 Se procurer un collecteur adapté (boîte jaune)

Leur matériau rigide et leur système de fermeture empêchent tout contact des mains avec les déchets placés dans la boîte.



3 Rapporter le collecteur à dates précises

Les particuliers ne peuvent conserver les déchets de soins au-delà d'un certain temps.

Aux dates indiquées par votre pharmacien à raison d'une semaine tous les mois, vous pouvez rapporter votre boîte pleine et l'échanger contre une nouvelle boîte dans l'une des sept déchèteries du syndicat.

Pour connaître les lieux de distribution et de collecte des boîtes, renseignez-vous auprès de votre pharmacien* ou au SMICTOM au 02.99.57.04.03

* Sous réserve que votre pharmacien participe à l'opération menée sur les 47 communes du syndicat (liste sur le bandeau de la lettre ci-contre)



La gestion des déchets ménagers : Thème de rencontre de jumelage

10 ans déjà !

Le canton de Guichen qui regroupe 8 communes est jumelé depuis 10 ans avec Skerries, ville d'Irlande située en bord de mer à une vingtaine de km de Dublin. Une spécificité de ce jumelage a été d'organiser des rencontres entre habitants sur des thèmes tels que le sport, la musique, l'agriculture, l'organisation de stages professionnels..... La diversité des activités a d'ailleurs valu au CRIC (Comité des Relations Internationales du Canton de Guichen, association maître d'œuvre des

échanges) de recevoir à deux reprises les étoiles d'or des jumelages Européens.

Le comité de Skerries a retenu le thème de la gestion des déchets ménagers comme fil conducteur des rencontres qui ont eu lieu en août 2004. Le CRIC a sollicité le Président du SMICTOM pour présenter à Skerries la gestion des déchets en France. Monsieur PIRON a demandé à Monsieur GOURRONC de l'y représenter

Sur les traces du préfet Poubelle...

La délégation du canton de Guichen incluant des élus notamment du SMICTOM a pu découvrir la gestion des déchets ménagers dans la région du Fingal qui compte 196 000 habitants. Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine moyennant le paiement d'une vignette de 6 euros, collée sur la poubelle. La plupart des habitants déposent leur poubelle une semaine sur deux, voire moins.

Cette fréquence relativement faible est rendue possible par le fait que les habitants disposent tous d'un composteur individuel permettant de traiter les déchets fermentescibles. D'autre part les matériaux recyclables sont collectés gratuitement à raison d'une fois par mois.

Une déchèterie est ouverte aux usagers, l'accès est payant : 10 € pour une voiture, 20 € pour une remorque.



Composteur individuel



Poubelles présentées à la collecte avec leur vignette

Visites de sites et séminaire sur la gestion des déchets

La déchèterie de la région du Fingal, et le centre de tri des déchets recyclables ont été visités par la délégation française. Le centre fonctionne 24h/24 du lundi 8h au samedi 8h, il reçoit les déchets domestiques et commerciaux recyclables.

Un séminaire a permis de confronter la gestion des déchets en Irlande et en France, de constater ainsi les différents modes de financement, de communication. A Skerries la sensibilisation du

public est assurée par des bénévoles qui veillent également au fleurissement de la commune.

Jusqu'en 1998, en Irlande, les déchets étaient traités uniquement par enfouissement technique, depuis quelques années les collectivités mettent en place des collectes sélectives. Mais l'insularité de l'Irlande aboutit jusqu'à présent à l'impossibilité de réaliser des usines de recyclage sur son territoire. Les déchets collectés sont expédiés au Pays de Galle, en Angleterre.

Le syndrome du Nimby !!!!

La perspective de construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères en Irlande suscite des perceptions contradictoires. Elle permettrait de traiter sur place les déchets du pays, mais les émissions de fumées engendrent une certaine appréhension. Le réflexe du «Nimby» Not In My Back-Yard (ce qui signifie en français : "pas dans mon jardin") est bien présent. Le Nimby désigne la réaction de rejet de toute structure, nécessaire à la collectivité, mais que chacun préfère voir ailleurs.



Groupe de personnes en visite dans la déchèterie de Skerries

Infos pratiques

Tarifs de la redevance : dans quel cas bénéficier d'un abattement ?

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est due à l'année pour tout logement occupé au 1^{er} janvier. La facture est adressée au propriétaire qui demande un remboursement auprès du locataire.

4 cas donnent lieu à un abattement non cumulable de 30% du montant lorsque le logement est :

- occupé par une personne seule,
- occupé par un couple dont l'un des conjoints a plus de 70 ans,
- une résidence secondaire,
- situé sur un terrain dont les limites sont à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte.

Renseignements auprès de votre mairie ou auprès du syndicat.

Nouveaux habitants

Lors de votre arrivée, le logement doit posséder un conteneur individuel à ordures ménagères mis à disposition par le syndicat. Si ce n'était pas le cas ou pour une maison neuve, il convient de faire une demande de mise à disposition en mairie.

Jours de collecte

La collecte des déchets ménagers et des sacs jaunes est étalée sur les cinq jours de la semaine en fonction des circuits de collecte : vous pouvez obtenir les renseignements concernant votre jour de collecte auprès de votre mairie ou du SMICTOM.

Jours fériés - Règle générale

Les collectes qui "tombent" un jour férié sont reportées au samedi le plus proche. C'est-à-dire :

- au samedi précédent pour les communes où la collecte a lieu habituellement un lundi ou un mardi.
- au samedi suivant pour les communes où la collecte a lieu habituellement un mercredi, un jeudi ou un vendredi. Dans tous les cas, il est préférable de sortir le bac et le sac jaune la veille au soir.

Le saviez-vous ?

En 2004, il a été recyclé sur le territoire du SMICTOM du NAR :

- 131 tonnes d'acier** ce qui correspond à : 187.9 voitures
ou 2 505 chariots de supermarché
ou 161 066 boules de pétanque
- 1 965 tonnes de papiers-cartons** correspondant à : 4 653 711 emballages carton pour 6 bouteilles
ou 8 842 050 boîtes à chaussures
- 99 tonnes de briques alimentaires** ce qui correspond à : 95 754 rouleaux de papier peint
ou 558 563 rouleaux de papier cadeau
ou 670 275 rouleaux de papier toilette
- 314 tonnes de bouteilles plastiques** ce qui correspond à : 245 076 couettes
ou 612 690 pulls polaires
- 3 419 tonnes de verre** ce qui correspond à : 9 740 109 nouvelles bouteilles de 75 cl
- Près de 4 tonnes d'aluminium** ce qui correspond à : 403 chaises
ou 1 007 vélos
ou 2 014 trottinettes

Pour répondre à toutes vos questions sur le tri des déchets...

N'hésitez pas à appeler le SMICTOM au **02 99 57 04 03** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.
Fax 02 99 57 37 10 - e-mail : accueil.smictom.nar@maison-intercommunale.org - Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon - B.P. 88051 - 12 rue Blaise-Pascal - Z.A. de la Lande Rose - 35580 GUICHEN

